Monsieur le Maire : Monsieur SITBON fait des efforts méritoires pour essayer de nous démontrer que tout va bien. J'exagère un peu, ce n'est pas ce que vous avez voulu dire. Rappelez-moi quand même qui préside Paris Habitat. Deuxièmement, concernant le diagnostic, les opérateurs n'ont pas voulu jusqu'à présent donner le diagnostic aux associations de locataires. On leur a promis de leur donner, nous l'espérons, nous n'allons pas faire de procès d'intention, mais jusqu'à présent, il y a une rétention d'informations sur ce dossier que nous n'avons pas nous-mêmes. En tout cas, je crois que nous pouvons tous nous unir pour essayer de demander davantage à Paris Habitat pour la restructuration des Frères-Voisin, plan climat inclus. Qui souhaite encore s'exprimer là-dessus ? Je vais demander à Monsieur WEHRLING, rapporteur du projet de délibération, de bien vouloir répondre aux orateurs. D'abord, Madame ROY souhaite s'exprimer.

Madame ROY : Je ne peux pas m'empêcher de réagir suite aux propos de Monsieur Alphée ROCHE-NOËL sur ce qu'a dit Anne HIDALGO. Quand on cite la Maire de Paris, il faut le faire dans le bon contexte. Quand elle parle de Paris qui attire les gagnants de la mondialisation, elle parle en fait du défi de la solidarité à Paris. Elle dit que la ville ne doit pas devenir celle de l'entre-soi. Je la cite : « Paris est une ville qui a allumé la lumière pour tout le monde et quand des gens ne vont pas bien, qu'ils viennent de très loin ou de chez nous, ils arrivent ici espérant trouver une situation qui va les sauver. Ça, c'est une fonction de Paris que j'assume totalement. C'est pourquoi je m'implique autant dans l'aide aux sans-abris et aux réfugiés. » C'est une citation d'Anne HIDALGO, dans l'interview de Libération publiée aujourd'hui. Je tenais à rectifier ce contexte. Quand on parle des gagnants de la mondialisation, c'est dans l'optique de la solidarité qui représente un défi immense à Paris.

Monsieur le Maire : Merci de nous avoir fait la lectrice de ce journal, que nous avons lu pour la plupart d'entre nous, et merci d'avoir rectifié. Monsieur WEHRLING maintenant pour parler du plan climat.

Monsieur WEHRLING : Nous avons effectivement à délibérer sur ce projet qui, en réalité, revient, puisque nous l'avions déjà adopté en novembre 2017. La nouveauté aujourd'hui est dans l'intégration des éléments de concertation qui ont été réalisés depuis. Comme la dernière fois, tous les mots-clés sont présents dans cette délibération. Evidemment, la lecture peut en être plaisante dans ses intentions générales. Il faut noter toutefois que, sur cette question du volet de la concertation et de l'enrichissement attendu suite à cette concertation, je note que sur trois cents propositions qui ont été émises à l'issue de cette concertation, seules quatre ont retenu l'attention de la Mairie de Paris. Il me paraît toujours un peu étonnant de voir à quel point ce genre de méthodes sont

mises en avant par la Mairie et à quel point elle en tient finalement assez peu compte. Ça me rappelle d'ailleurs l'épisode de la concertation citoyenne sur la pollution de l'air ou, à la fin, l'avis des citoyens n'avait pas vraiment été pris en compte dans la délibération finale soumise au Conseil de Paris. Est-ce que c'est un gadget ? Je ne sais pas, je n'ai pas cette vision de la concertation publique. Je note une fois de plus que là, manifestation est faite que c'est un gadget. Par ailleurs, puisque nous sommes au registre de l'avis des citoyens, je note également quelque chose qui peut être plaisant : l'annonce d'une votation citoyenne pour le printemps, précisément sur ce plan climat. Je m'interroge sur l'objectif de cette votation citoyenne. Au fond, qui pourrait croire un seul instant qu'une votation aurait un caractère contraignant ? Tout le monde sait que c'est purement et simplement un avis consultatif. Quand on va demander aux Parisiens de se prononcer pour ou contre le fait que la Ville respecte les accords de Paris, la COP21, je pense que le résultat est attendu : ce sera un score albanais de 98 % ou alors je me demande ce que les 2 % de personnes opposées au plan climat auraient à dire. Ce soir, je vous inviterai à voter ce plan climat, puisqu'il est difficile d'être contre. Je ne sais pas quelle est l'intention d'une telle votation. Il y a bien d'autres sujets sur lesquels on aurait pu attendre des votations. Je n'en ferai pas la liste exhaustive ce soir mais elle serait très longue et sur des points polémiques qui ne feront jamais l'objet d'une votation.

Je voudrais revenir sur un autre point qui m'a un peu chagriné à la lecture de ce plan climat. Je me souviens de décembre 2015 avec le vote de la COP21 où tous les chefs d'état se sont applaudis mutuellement pour les engagements qu'ils ont pris, les objectifs qu'ils ont affichés. Je dois dire que plus le temps passe et plus je m'attache non plus aux objectifs de long terme mais aux réalisations présentes, ou en tout cas au bilan de ce qui a pu être fait. Là, en l'occurrence, je ne peux pas m'empêcher de comparer ce qui est une fois de plus affiché en termes d'objectifs et ce qui a été fait. C'est intéressant et réellement instructif. Je rappelle les objectifs du précédent plan climat. 25 % de réduction de l'émission de gaz à effet de serre à l'échelle de Paris : nous en sommes à 9,2 % à deux ans de l'échéance, puisque cet effort est prévu jusqu'en 2020. Nous en sommes à 7 % de réduction de la consommation d'énergie à l'échelle de Paris contre les 25 % annoncés à l'époque : il faudrait donc faire un effort de 18 % en deux ans pour atteindre l'objectif. Nous avions également souhaité 25 % d'utilisation d'énergies renouvelables d'ici 2020 : nous en sommes à 15,6 %, on se rapproche de l'objectif mais on en est encore loin. Le plus fameux, c'est sur l'administration parisienne puisqu'il y avait une déclinaison sur l'administration parisienne qui est peut-être le point sur lequel on peut le plus démontrer l'exemplarité, puisqu'il est plus compliqué d'agir à l'échelle de Paris ou de maîtriser ce qui peut être fait qu'à l'échelle de l'administration parisienne où nous

avons la pleine maîtrise des choses. Nous avions affiché 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, nous en sommes à 2 %. Nous avions souhaité 30 % de réduction de la consommation énergétique, nous en sommes à 6 %. Enfin, sur les énergies renouvelables - parce que les contrats d'énergie le permettent plus facilement - nous avions souhaité 30 % d'utilisation d'énergies renouvelables, nous sommes à 19,4 %. Les deux premiers points montrent à quel point nous sommes loin du compte sur les objectifs. Cela doit nous interroger sur la notion d'objectifs. Au fond, la seule chose qui compte - permettez-moi de faire une petite allusion à l'action du gouvernement qui se donne des objectifs à la fin du mandat et pas au-delà - il serait de la responsabilité des élus, de la Maire de Paris et de l'exécutif de la Ville de Paris de se donner principalement dans ce plan climat des objectifs à 2020, c'est-à-dire à l'issue de ce mandat. On est responsable de ce qu'on fait aujourd'hui et du temps durant lequel on est à l'action, pas au-delà. Si on reporte à chaque fois les objectifs à 2030 ou 2050, c'est un peu facile : on ne sera plus là pour vérifier les choses. Ce qui est intéressant, c'est qu'on s'était donné des objectifs pour 2020, on peut les vérifier aujourd'hui et ils sont loin d'être atteints. On peut donc se poser des questions sur les objectifs qui sont annoncés aujourd'hui dans ce nouveau plan climat.

Je poursuivrai par quelques remarques supplémentaires. Certaines sont positives parce que des choses sont dites dans ce plan climat et vont dans le bon sens. Je pense notamment à cette vision qui est moins parisienne, plus métropolitaine, voire plus régionale. L'opposition au Conseil de Paris avait dit à plusieurs reprises qu'il fallait sortir du périphérique pour raisonner plutôt à l'échelle de la métropole et de la région. Enfin, là, on voit un bon raisonnement qui est de se dire que s'il y a un potentiel quelque part en termes d'économies d'énergie, il est dans le tissu urbain, à Paris-même, mais que nous n'avons que très peu de capacités pour développer les énergies renouvelables sur un territoire très urbain et qu'il faut donc s'appuyer sur des contrats avec des territoires plus ruraux. C'est écrit et c'est une bonne chose. Restera à voir comment on va faire. Au titre de la mobilité, je ne reviendrai pas sur les polémiques du jour mais je crois qu'il manque quelques idées supplémentaires sur la sélectivité des véhicules que nous autoriserons à l'avenir à circuler dans Paris, l'accent mis sur la voiture électrique, sur la voiture partagée, tout ceci existe mais c'est un petit peu faible. Un point n'est pas du tout évoqué et m'inquiète beaucoup, mais je ne le vois survenir nulle part aujourd'hui : l'émergence forte, importante, non maîtrisée et non regardée des livraisons à domicile. C'est une explosion énorme aujourd'hui qu'on ne maîtrise pas. On sait que de grands opérateurs comme Amazon sont sur des modèles économiques basés sur la livraison à domicile. Les chaînes Leclerc envisagent de faire de grands centres de distribution au nord et au sud de Paris

et nous ne pouvons pas maîtriser aujourd'hui ce que cela va impliquer en termes de petites livraisons à domicile et d'engorgement de la Ville de Paris. Cette question des mobilités n'est pas abordée dans le plan climat. Or, je crois que c'est un sujet émergeant extrêmement important.

Sur la question du déplacement en deux roues, beaucoup de choses ont été dites, des plans ont été adoptés. Je note quand même, chère Isabelle, que nous restons encore sur notre faim concernant le développement des parkings sécurisés de proximité. Ça reste un vrai sujet. Permettez-moi de dire un mot aussi sur un point que je suis de près - puisque je siège au syndicat Autolib'-Vélib' : l'avenir du service public du vélo et de la voiture est un sujet inquiétant. C'est une vraie préoccupation que nous avons tous, puisque beaucoup de communes siègent dans ce syndicat, et nous n'avons pas de vision d'avenir sur ce service public. Or, je crois qu'il faut miser sur ce service public vélo et de la voiture partagée - qu'il s'agisse de voiture électrique ou non, ce n'est pas le sujet. Il existe des inquiétudes sur cette question qui n'est pas abordée. Pourtant, il y a matière à faire.

Sur le volet du logement, on est dans l'irréalisme total. J'ai recherché quelques chiffres sur l'état du parc de logement à Paris. Il faut savoir qu'il existe une échelle énergétique allant de A à F, A et B étant les meilleurs. Le parc de logements à Paris qui est en A ou B ne représente que 1 % du parc total. Le plan climat nous annonce qu'en 2050, nous serons à 75 %. Je veux bien qu'on fasse des efforts monumentaux en trente ans mais quand vous y regardez de plus près, ces efforts monumentaux sont essentiellement basés sur des espoirs réglementaires à l'échelon national. C'est un peu facile de reprendre à son compte des choses qui ne sont pas encore dans la loi, qui ne sont pas encore adoptées. Si nous ne devions compter que sur les dispositifs actuels, je ne vois pas comment on pourrait passer de 1 % du parc en A et B à 75 % à l'horizon 2050, même si c'est assez lointain et même si ça reporte la responsabilité des élus qui ne seront plus là pour honorer leurs promesses d'aujourd'hui.

D'autres l'ont dit ce soir, je crois effectivement qu'il y a des incohérences dans ce plan climat par rapport à la notion de la respiration à Paris. Je ne parle pas uniquement de la pollution de l'air mais de la capacité à être dans une ville respirable, une ville qui respire. Cette ville respire de moins en moins, on l'urbanise de plus en plus. Je sais que les débats et les opinions ont évolué mais ce n'est pas les projets que nous avons aujourd'hui avec la tour Triangle, ce n'est pas ce qui est prévu sur le bassin de Grenelle, ce n'est pas non plus avec la politique de l'arbre qui est menée à Paris qu'on arrivera à une ville respirable. Je ne saisis pas l'orientation cohérente qu'il y a entre ce que la Ville a comme vision

de l'urbanisme à Paris – très resserré et dense – et une ville qui serait respirable demain avec les notions d'adaptation, de rafraîchissement de l'air qui sont totalement incompatibles si on ne préserve pas un minimum d'espaces verts et d'espaces de respiration, la végétalisation n'étant pas une compensation suffisante.

Je finirai rapidement en disant encore une fois que beaucoup d'éléments de ce plan climat reposent sur la responsabilité d'autres – l'Etat comme je l'ai dit. Beaucoup d'espoirs sont fondés sur des décisions qui ne sont pas du ressort de la Ville de Paris. Beaucoup de choses sont aussi diluées d'une certaine manière. Quand vous dites que vous prenez en compte les émissions qui ne sont pas seulement celles de Paris mais aussi les émissions indirectes – quand un Parisien prend l'avion, on en tient compte – ça dilue évidemment beaucoup plus la responsabilité. Vous pouvez dire : ce n'est pas de ma faute, c'est la faute de l'aéroport, de la mondialisation, c'est la faute à plein de choses si on n'arrive pas à l'objectif. Alors que si on en revient à ce que la Ville de Paris pourrait faire, on serait davantage dans l'exemplarité.

Pour conclure mon propos, je dirai encore une fois que les objectifs sont – me semble-t-il – irréalistes et il faut les comparer à ce qui a été fait jusqu'à présent pour voir à quel point ils ne sont pas réalistes. Je dois dire que malgré tout ce que j'ai dit, quand je vois ce qu'il peut se passer à d'autres échelons, dans d'autres États – certains États ont même négocié à la COP21 la possibilité de continuer à émettre des gaz à effet de serre pendant un temps qu'ils déterminent eux-mêmes, ce qui est absolument contraire aux objectifs du plan climat – il y a des baisses des émissions de gaz à effet de serre, il y a des réductions de consommation d'énergie, il y a une augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables – certes très faible au regard des objectifs – mais c'est mieux que rien. Depuis que je suis intervenu pour la première fois sur ces questions de plan climat, j'appelle à rester ambitieux, mais à rester modeste aussi et sincère vis-à-vis des Parisiens. Il n'y a rien de pire que de mentir aux gens. Leur dire qu'on décrochera la lune demain et ne pas le faire, je crois que c'est contre-productif. Leur dire qu'on fera le maximum de ce qu'on peut et qu'on va aller, avec vous, faire les efforts qu'on peut faire, on aura plus de crédibilité, mais ce n'est pas ce que nous propose aujourd'hui la Mairie de Paris. Néanmoins, je l'ai dit, comment ne pas adopter une résolution qui nous invite à respecter les accords de Paris ? Je pense que ce n'est pas faisable et pas possible de voter contre. Encore une fois, je vous ai fait la liste des griefs et des questions que je me posais et qui m'invitent à vous proposer de voter pour mais avec toutes les nuances qui accompagneront ce vote.

Monsieur le Maire : Merci. Bien que vous nous ayez donné toutes les raisons de voter contre, on soumet – si j'ai bien compris – à l'approbation de notre Conseil ce plan climat. Une explication de vote de Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Je pense qu'il est important pour notre groupe d'exprimer notre position par rapport à ce plan climat air énergie. Bien sûr, nous y sommes favorables. Bien sûr, nous n'avons pas les mêmes réserves que celles qui ont été citées, qui sont même plus que des réserves. Vous nous dites, Monsieur WEHRLING : ce n'est pas bien ce que vous faites mais on le vote quand même. Soyez cohérent avec vos propos. Vous demandez de la cohérence, je vous invite à être cohérent. Soit vous trouvez que ce qui est proposé est bien et vous votez pour, soit vous trouvez que ce n'est pas bien et vous votez contre, ou au moins vous vous abstenez pour dire que vous avez un certain nombre de réserves. Là, vous voulez ménager la chèvre et le chou et vous perdez la cohérence que vous nous reprochez par ailleurs de ne pas avoir sur certains éléments. Ensuite, vous n'avez pas non plus de cohérence sur les modalités de concertation. Vous dites que la concertation n'a pas abouti à grand-chose dans les changements qui nous sont proposés ce soir et en même temps, vous dites que faire une votation citoyenne, ce n'est pas bien, parce qu'on va écouter les gens mais on sait ce qu'ils vont voter, est-ce bien de les concerter ? Soyez cohérent aussi : soit vous voulez la concertation, soit vous n'en voulez pas. Toujours au niveau de la cohérence, vous dites que c'est bien ce que fait le gouvernement, avec des objectifs à court terme, à cinq ans, et cœtera. D'abord, je crois qu'il est de la responsabilité collective de défendre l'intérêt général et pas uniquement sur des délais qui correspondent à nos mandats. Je crois que porter l'intérêt général au-delà des considérations électorales est extrêmement important. Deuxièmement, ce n'est pas ce que fait le gouvernement lorsqu'il s'engage sur des objectifs à 2030 sur la taxe carbone, sur le revenu national brut ou demain lorsqu'il va faire un certain nombre de choix sur le nucléaire en disant qu'il faut prolonger certaines centrales nucléaires de plusieurs années, de dizaines d'années pour certaines. Est-ce qu'il peut s'engager au-delà de son mandat ou pas ? Est-ce que ce serait raisonnable ou pas ? Je pense que ce sont des questions trop importantes pour faire des effets de manche et dire qu'il faut s'arrêter à son mandat. Cela voudrait dire qu'aucun élu ne pourrait avoir une vision à long terme. Pour cette méthode, je trouve que vous êtes donneur de leçon, mais soyez aussi cohérent par rapport à vos propos et abstenez ou votez contre, mais votre vote pour avec toutes vos réserves me paraît inopiné.

Monsieur le Maire : Vous avez interpellé Monsieur WEHRLING de façon très personnelle, il va donc vous répondre.

Monsieur WEHRLING : J'assume tout à fait mon propos, qui n'est pas incohérent. Si l'opposition souhaite qu'on vote contre, on peut faire un effort. C'est surprenant, cette façon de nous interpeller. D'habitude, vous nous invitez plutôt à voter pour les délibérations qui nous sont proposées. Là, on vote pour avec quelques critiques. Permettez-nous d'être un peu critiques de temps en temps sur l'action de la Mairie. C'est autorisé, on a le droit, c'est possible. Par ailleurs, autorisez-moi aussi à vous rappeler que sur beaucoup de délibérations, je suis plus que constructif avec la Mairie de Paris, notamment sur les questions de développement durable. Je trouve que votre propos est assez mal placé ce soir, j'en prends note.

Sur la concertation, j'y suis favorable, mais à la vraie concertation. Quand on prend quatre mesures sur les trois cents proposées, c'est un peu se moquer du monde, c'est se moquer des gens qu'on a sollicités. Ou bien vous faites les choses comme je le pense. La concertation a des principes fondateurs. C'est pour faire partager une décision mais c'est aussi pour tenir compte de ce que les gens peuvent proposer, qui peut être intelligent, qui peut être différent. Ce n'est pas le cas quand on retient quatre propositions sur trois cents. Encore une fois, vous m'interpellez sur l'action du gouvernement - c'est toujours un peu délicat de mettre dans un conseil d'arrondissement des débats qui ont lieu au niveau du gouvernement - mais annoncer des choses précises, des calendriers précis, dire qu'on sort du glyphosate à la fin de la mandature, c'est beaucoup plus courageux que de le proposer à trente ans. Au fond, ça ne me dérange pas qu'on fixe des objectifs à vingt ans ou à trente ans. Bien sûr qu'il faut en faire. Il faut fixer le cap, toujours, dans toute politique. Pour la crédibilité qui va derrière, il faut dire quelle est la première marche qu'on va franchir pour atteindre ce cap. Sinon, on n'est absolument pas crédible. C'est ce que je reproche à ce projet et à cette délibération : c'est de fixer un cap, que j'approuve, mais quelle est la première marche ? Je ne la vois pas. Du concret, un tout petit peu de concret, je n'en vois pas.

Monsieur le Maire : Si Monsieur BAGHDAD nous autorise à voter favorablement, je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12. 2018 DPE 6 Approbation du zonage pluvial

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer ? Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Nul ne peut nier le rôle que joue la récupération des eaux pluviales pour développer la biodiversité dans la ville et lutter contre le phénomène des îlots de chaleur. Nul ne peut rester insensible devant la multiplication des épisodes de crues que nous subissons désormais quasiment chaque année, avec les conséquences dramatiques que nous connaissons. Si, sur le principe, nous sommes tout à fait favorables à l'élaboration d'un plan pluvial, le projet que nous sommes supposés examiner ce soir appelle plusieurs remarques. D'abord, ce plan parisien comporte une contradiction. D'un côté, il dénonce l'urbanisation croissante de la ville alors que de l'autre, la municipalité parisienne encourage la densification de la capitale. Ensuite, il nous est demandé d'approuver un plan qui ne nous a pas été communiqué alors qu'il va s'imposer aux tiers dans le cadre du PLU. En effet, nous ne disposons ni du rapport de présentation, ni du plan, ni du règlement du zonage, ni de la carte du zonage d'assainissement collectif, ni de la carte du zonage pluvial, aucun de ces documents n'ayant été introduit dans ODS. Ceci étant dit, je ne doute pas que notre collègue Jean-Yves PINET saura nous éclairer sur ce que prévoit ce plan pour le XVe arrondissement.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer encore ? Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Je pensais qu'il y aurait un petit débat. Je m'attendais à plus de choses. En préambule, avant de démarrer mon propos et d'expliquer ce qui va se passer sur les vingt ans à venir sur le plan zonal, je voudrais dire ici que je trouve totalement inadmissible que l'intégralité de ce Conseil n'ait pas eu accès aux documents. On n'est pas sur une petite délibération, on est sur une délibération - comme l'a rappelé Claire de CLERMONT-TONNERRE - qui va s'appliquer aux tiers dans le cadre du PLU, qui va donc engager les promoteurs, qui va engager la Ville. Je pense que ce projet de délibération méritait mieux. Je vous remercie de votre confiance pour m'autoriser à essayer de vous faire un résumé. Un résumé qui va être compliqué car ce sont là aussi plusieurs centaines de pages. De plus, lorsqu'on va fouiller un petit peu, il y avait aussi une enquête publique en janvier 2017 : il a fallu aussi lire l'enquête publique et voir ce qui était dit. On n'est pas sur un projet de délibération qui arrive simplement maintenant mais qui est le fruit de plusieurs années d'études. J'ai été rechercher un certain nombre de documents de l'APUR et d'autres de la DPE pour bien comprendre de quoi il s'agissait. Pour ceux qui le souhaitent, après ce Conseil, s'ils le veulent vraiment, je tiens le CD à disposition puisque les éléments sont disponibles sur CD. La Ville de Paris aurait pu nous en envoyer une copie à chacun. Je me souviens qu'à l'époque de la délibération du PLU, comme c'était très lourd, on avait tous un CD pour que nous puissions nous faire notre opinion.

Ce qui m'embête un petit peu, c'est que nous allons encore débattre - comme pour le plan biodiversité ou le plan climat - d'un projet de délibération sur lequel personne ne pourrait être contre. Utiliser l'eau qui tombe du ciel, une eau gratuite, l'utiliser pour son usage de tous les jours, qui pourrait être contre ? Ceci dit, j'ai un petit peu l'impression, de la manière dont ça se passe, qu'on nous prend pour une chambre d'enregistrement : votez vite, circulez, il n'y a plus rien à voir. Peut-être qu'au débat du Conseil de Paris, j'espère que vous aurez un peu plus de temps pour évoquer ce sujet d'importance.

De quoi s'agit-il exactement dans cette délibération ? Ni plus ni moins que de nous engager à un changement de mentalité sur la gestion de l'eau de pluie. Comme je l'ai dit, c'est une ressource gratuite qui nous tombe du ciel et qui va malheureusement pour une bonne partie dans les réseaux sans pouvoir être utilisée, que ce soit dans les habitats, les parcs ou les jardins. La réflexion ne date pas d'aujourd'hui et, là encore, on peut regretter le peu de communication sur un tel sujet. Pas mal de documents sont disponibles. Même dans l'attendu, dans le projet que nous avons tous eu sur ODS, il n'était pas indiqué qu'on pouvait éventuellement aller chercher des documents de l'APUR. Documents très intéressants qui datent de 2015, où on parle simplement du XVe pour Boucicaut. Contrairement à ce qu'a demandé Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, je vais être un petit peu sec pour vous dire ce qu'il va en être sur le XVe, puisque c'est effectivement un plan sur tout Paris et il n'y a rien de spécifique, pour le XVe en tout cas.

Petit rappel. Est-ce que certains d'entre vous se souviennent des orientations de la communication de l'eau de 2012 ? Ça y fait aussi référence. Tout cela manquait dans le dossier et il fallait comprendre tout ce qu'il en était. En 2012, il était indiqué qu'il fallait privilégier l'infiltration directe dans les milieux naturels. Comme le dit le début du projet de délibération, la solution se trouve dans la nature. Nous sommes donc tout à fait dans la suite logique de la biodiversité. Pourtant, l'urbanisation effrénée qu'on constate - on va revenir au XVe et à la réalisation de nouveaux programmes - ne favoriserait absolument pas cette infiltration directe dans le milieu naturel. Un seul exemple - mon collègue Alphée ROCHE-NOËL en a parlé, Claire de CLERMONT-TONNERRE aussi : le Clos-Feuquières. On a là un jardin qui peut accueillir pas mal d'eau de pluie, s'il est utilisé correctement. Si on bétonne tout autour, comment va-t-on faire ? Est-ce qu'on va mettre des récupérateurs d'eau de pluie sur les toits et utiliser l'eau dans les toilettes ? C'est un petit peu ce que le plan suggère. Je le disais, personne ne peut être contre ce projet. À y regarder de plus près, les exemples donnés me paraissent par contre en total décalage avec la réalité parisienne. On met en avant les « noues » : ce sont des grands bacs sur les trottoirs pour

récupérer l'eau. Les exemples qu'on nous montre dans ce plan sont des trottoirs de Portland. Je rappelle ici qu'à Portland, qui est dans le Maryland, les trottoirs font au minimum cinq mètres, ce qui n'est pas le cas de tous les trottoirs du XVe arrondissement. On va avoir quelques problèmes pour mettre les « noues » sur les trottoirs du XVe - peut-être l'avenue de Suffren, et encore. Heureusement, il est indiqué dans les annexes les inconvénients de chacune de ces propositions. On a aussi par exemple les lacs de Marseille. Je ne sais pas où on va mettre un lac à Paris. On parle aussi beaucoup des jardins suspendus de New-York qui a beaucoup plus de toits plats que nous n'en avons à Paris. En revanche, une mesure pourrait être promue et soutenue par la Ville de Paris mais on ne la voit pas assez dans ce projet de délibération - vous expliquer les quatre à six cents pages de l'ensemble du dossier serait un peu compliqué ce soir : l'utilisation de l'eau de pluie dans les sanitaires. Ce serait pas mal, plutôt que d'utiliser de l'eau courante. Si je parle de soutien, c'est parce que de tels systèmes coûtent cher et je n'ai pas vu ou pas bien compris quelles seraient les mesures incitatives de la Ville pour les mettre en place. Je redis d'ailleurs - comme cela s'appliquera dans le cadre du PLU - que ce système sera obligatoire dans quasiment toutes les nouvelles constructions et les nouveaux projets. Or, ce sont des systèmes de raccordement qui coûtent cher. Il faut aussi des filtrations. Comment va-t-on récupérer ces milliers de mètres cubes d'eau et les mettre dans les toilettes ? De plus, il faudra indiquer aux gens qu'ils vont payer le rejet d'une eau gratuite dans le réseau d'assainissement à raison de un euro du mètre cube. Ce n'est peut-être pas très cher mais vous payez une eau gratuite que vous pourriez récupérer.

Je regrette franchement que la discussion d'un tel projet se fasse un peu à la va-vite ce soir. Il y avait beaucoup de choses à discuter, on aurait pu faire des propositions. On aurait peut-être pu amender ce texte qui va s'imposer au PLU. Là encore, on se trouve piégé par un projet dont personne ne peut nier l'intérêt, comme le précédent et comme celui d'avant, avec toutes les propositions qui me laissent interrogatif quant à leur réalisation. C'est une pratique courante, malheureusement, de la Mairie de Paris. Malgré toutes ces interrogations, Monsieur BAGHDAD, je vous demande à tous de voter positivement ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : J'espère que vous obtiendrez un avis favorable de Monsieur BAGHDAD. C'est un sujet important parce que la crue est à nos portes, la crue centennale nous menace. Nous en avons souvent parlé, nous en parlerons encore dans des réunions à venir, notamment ici. Il est important que nous puissions compter sur tous les moyens qui nous permettent de prévenir cette crue. Je mets donc aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13. 2018 DLH 16 Location de l'immeuble 47 A /51 A, rue Dutot et 2, rue Vigée Le Brun (15e) à Domaxis - déclassement, résiliation anticipée du bail à construction et bail emphytéotique

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Lors de notre séance du 27 novembre dernier, nous avions émis un avis défavorable sur ce projet de construction de vingt-sept logements sociaux porté par Domaxis. En l'état, ce projet n'était pas acceptable pour trois raisons : il est situé dans un quartier qui n'est pas déficitaire en logements sociaux et qui est confronté à de multiples difficultés ; le programme comporte uniquement des logements PLUS et PLAI et pas le moindre PLS ; les nouveaux bâtiments de six et sept étages seront implantés sur les passages des 47 et 51 rue Dutot qui donnent accès à une résidence de cent vingt-sept logements sociaux. Un tel projet aurait donc pour effet de densifier le site et d'enclaver les logements. Au conseil d'arrondissement de novembre 2017, comme au Conseil de Paris qui a suivi, nous avions demandé que le projet soit revu. Notre demande n'ayant pas été entendue, je ne vois pas comment nous pourrions accepter ce projet mené à l'aune de la politique du chiffre et qui ne tient aucun compte des propositions des élus locaux ni du cadre de vie des riverains.

Monsieur le Maire : Madame PATRICE a la parole.

Madame PATRICE : Cette délibération a pour projet la réhabilitation de cent vingt-sept logements, ce qui n'est pas une petite affaire. Ils seront réhabilités puisqu'ils ont un grand besoin de réhabilitation. Par ailleurs, la parcelle a deux dents creuses. Ces vingt-sept nouveaux logements seront une façon de rééquilibrer le projet architectural. D'autre part, pour ces vingt-sept nouveaux logements, il s'agit de logements à destination des personnes, des familles les plus modestes. Je pense qu'on devrait s'en réjouir.

Monsieur le Maire : On aurait pu s'en réjouir, puisque nous votons d'ailleurs un certain nombre de projets, mais il s'agit là de deux emprises qui sont dans des zones non-déficitaires en logement social, qui sont extrêmement denses. C'est cela le sujet, même si nous sommes tout à fait favorables à la réhabilitation des logements existant. Monsieur RIGAUD, rapporteur.

Monsieur RIGAUD : Ce dossier a fait l'objet de débats dans un conseil municipal précédent. Je partage pleinement votre point de vue, ainsi que celui de Claire

de CLERMONT-TONNERRE. J'invite les membres de cette assemblée à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Je le soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

14. **2018 DLH 72 Création 310 rue de Vaugirard (15e) d'une résidence sociale de 49 logements - Modification de la délibération initiale et de la garantie de la Ville (4.172.473 euros) demandées par France Habitation**

15. **2018 DLH 74 Réalisation 37 rue Saint-Lambert-179 rue Blomet (15e) d'un programme de création de 16 logements sociaux - Modification des garanties de la Ville (2.669.043 euros) demandée par Immobilière 3F**

16. **2018 DVD 29 Dalle Beaugrenelle (15e). Convention de compensation de charges d'ouverture au public avec la SEMPARISEINE pour la période 2018-2020**

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Si la dalle Beaugrenelle a fait l'objet d'un important et coûteux plan de rénovation et de végétalisation réalisé par la SemPariSeine entre 2006 et 2017, la pérennité de ces aménagements requiert au quotidien un entretien soigné. Compte tenu de l'ouverture au public de ce vaste espace, la Ville a signé en 2006 une convention de compensation des charges d'entretien. D'une durée initiale de sept ans, cette convention a fait l'objet de deux avenants de prolongation qui ont reporté son terme au mois d'avril 2018. Ladite convention que nous examinons a pour objet de fixer le principe du versement par la Ville à la SemPariSeine d'une participation financière annuelle aux charges d'entretien des cheminements, des espaces plantés et des accès de la dalle piétonne ouverte au public. Or, la lecture de cette délibération annonce de sombres perspectives budgétaires. Ainsi, la participation de la Ville qui était de 633 322 euros en 2017 va être considérablement diminuée puisqu'elle passera cette année à 520 000 euros, puis à 500 000 euros en 2019, soit une baisse de 113 322 euros si on compare les versements de 2017 et 2019. La brutalité de la baisse de cette subvention municipale appelle plusieurs remarques. Pour justifier cette diminution drastique, la Ville se base sur les coûts d'entretien au mètre carré de plusieurs espaces sur

dalle ouverts au public, comme le jardin Atlantique ou la dalle des Olympiades. Or, ces deux sites n'ont rien à voir avec le front de Seine, que ce soit en termes de fréquentation ou d'entretien. Ensuite, cette baisse de subvention décidée par la Ville à l'issue de discussions tenues fin 2017 et début 2018 est particulièrement brutale alors qu'un étalement sur plusieurs années aurait pu, à la limite, permettre à la Sem d'anticiper et d'ajuster progressivement ses coûts d'entretien au gré du renouvellement de ses marchés. Par ailleurs, la SemPariSeine ayant engagé des sommes très importantes pour la rénovation et la végétalisation de la dalle, il ne serait pas acceptable qu'un manque de moyens conduise à une dégradation accélérée de la dalle, dont l'entretien n'est pas optimal au vu des détériorations, des défauts d'étanchéité et des dégradations récemment constatées par les usagers, photos à l'appui. De plus, dans un tel contexte budgétaire, la Sem ne disposera d'aucune marge de manœuvre pour faire face aux imprévus qui pourraient apparaître sur un ouvrage aussi complexe. Face à cette situation tendue et lors des renouvellements des marchés d'entretien qui arriveront à leur terme, la Sem ne risquera-t-elle pas de s'orienter vers le moins disant et non vers le mieux disant ?

Pour conclure, je ne comprends pas qu'avant de prendre une décision aussi brutale et importante pour l'ensemble des habitants du front de Seine, la Ville n'ait pas demandé à la SemPariSeine de procéder à des comptages de fréquentation de la dalle. Compte tenu des flux du centre commercial Beaugrenelle, de l'ouverture de l'hôtel Yooma et de l'implantation de plusieurs campus d'étudiants, la fréquentation du front de Seine a considérablement augmenté, ce qui requiert un niveau de crédits approprié pour assurer une qualité d'entretien satisfaisante. Un objectif impossible à tenir si cette délibération est votée en l'état car, si les crédits d'entretien sont revus à la baisse, les dégradations, elles, ne diminuent pas.

Monsieur le Maire : Merci. Madame LEVAVASSEUR.

Madame LEVAVASSEUR : Je confirme les propos de Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE. Nous sommes très régulièrement saisis par les riverains, par les conseillers de quartiers également des problèmes de propreté des voies, d'entretien des chaussées sur la dalle. J'ai une vraie inquiétude de voir les crédits diminuer pour des missions qui déjà ne sont pas toujours remplies correctement. Il est notamment question dans le document d'économies concernant le renouvellement du marché de nettoyage de la dalle. Je me demande ce que ça signifie. Il y a quelques temps, nous avons fait une réunion sur place avec la Sem, la Ville de Paris et la mairie du XVe pour constater notamment l'état de l'escalier qui relie la rue Émeriau à la dalle au niveau du square Bela-

Bartok. L'escalier était rempli de détritus et d'excréments. C'est notamment un escalier qui est emprunté par les familles pour aller à la bibliothèque Andrée-Chedid. Ça durait depuis des semaines. A force de réunions sur place, on a fini par débloquer quelques crédits pour quelques opérations de nettoyage mais qui restent encore trop peu régulières. Je suis assez inquiète que les crédits diminuent notamment sur la propreté et l'entretien. La question se pose aussi de savoir si des moyens pourraient mis sur la sécurité : il n'en est absolument pas question dans cette convention. Or, je pense que cette dalle aurait besoin d'être davantage sécurisée. Il y a eu plusieurs agressions, des cambriolages. Récemment, une dizaine de jeunes se sont battus avec des couteaux, des bâtons, des ciseaux sur la dalle. Je pense que c'est dommage que cette question de la sécurité et de la tranquillité ne soit pas évoquée dans cette convention alors que c'est un sujet absolument essentiel.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Pour apporter quelques nuances à ce qui vient d'être dit, je veux d'abord me féliciter d'entendre Madame de CLERMONT-TONNERRE se féliciter elle-même de la qualité de l'aménagement de cette dalle, ça n'a pas toujours été le cas. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour souligner combien cette partie du XVe a largement bénéficié d'une rénovation d'une très grande qualité. Elle était à la fois indispensable du point de vue de l'état dans lequel nous avions trouvé cet équipement en 2001 et elle a abouti à un aménagement paysager de très grande qualité. L'essentiel, Madame de CLERMONT-TONNERRE, c'est qu'au moins, au bout du compte, vous reconnaissiez que c'était un très bel équipement qui a été livré aux habitants. C'est la première chose.

Une chose n'a pas été mentionnée et il me paraît important de la souligner. La convention de 2006 qui liait la Ville de Paris à la Sem sur ce point arrivait à son terme en 2018, après deux avenants. Ce sont donc des durées très longues. Une des innovations apportées dans cette délibération, dans ce projet de nouvelle convention est que désormais, cette convention durera trois ans, ce qui permettra plus régulièrement de faire le point et de réviser éventuellement des dispositions qui n'apparaîtraient plus pertinentes, y compris le montant de la participation de la Ville.

Troisième chose, il faut être clair : la SemPariSeine reste comptable de la propreté de cet ensemble. La participation de la Ville diminue mais il n'y a aucune raison pour que la prestation de la SemPariSeine soit dégradée au vu de ce qui est réalisé. D'un point de vue proprement comptable, on peut s'émouvoir du fait que la participation de la Ville de Paris baisse. On peut aussi s'en réjouir en se

disant qu'en l'occurrence, on est arrivé à une meilleure gestion de cet espace. Effectivement, comme indiqué dans la délibération, depuis la fin 2017, un certain nombre de discussions ont permis d'identifier des pistes d'économies sur la fourniture des prestations et donc un marché de nettoyage de la dalle qui sera moins coûteux, mais pour des résultats qui ne doivent pas baisser. Cela suppose un meilleur usage des deniers publics, ce dont nous devrions tous ici nous réjouir. De toute façon, on pourra faire le point durant les trois ans que durera cette convention. Encore une fois, je le dis et je le répète, la qualité de la prestation faite par la SemPariSeine ne doit pas diminuer entre temps. Sinon, je serai d'accord avec vous pour dire que quelque-chose ne va pas.

Monsieur le Maire : Avant de passer la parole au rapporteur, un petit rappel historique pour Monsieur DARGENT. Si nous nous réjouissons de la rénovation de la dalle, que nous n'avons jamais contestée d'ailleurs - il y a eu beaucoup de réunions de concertation là-dessus et nous avons dit ce que nous avions à dire - vous avez juste perdu quinze ans, voire dix-huit. En 2001, alors qu'il avait pu être procédé - vous vous en souvenez peut-être - au renouvellement des baux des parkings retenus, ce qui a permis d'engranger une somme non négligeable de recettes par la Ville, par la SemPariSeine, un projet de rénovation de la dalle devait être mis en œuvre dès 2001 avec cet argent et aussi avec, de mémoire, deux cent millions de francs - à l'époque - ajoutés par la Ville. Quand Monsieur DELANOË est arrivé, je me souviens que quelqu'un d'assez proche de lui - peut-être même tout à fait proche dans son équipe municipale - avait dit : « La Ville ne mettra pas un euro dans ce quartier de riches. » Effectivement, la Ville ne s'est pas du tout préoccupée à ce moment-là de la rénovation de la dalle. C'est donc dix-huit ans après que nous pouvons enfin inaugurer la rénovation de cette dalle. Pourquoi ça n'a pas été fait avant 2001 ? Parce qu'il était prévu que la dalle, au bout de trente ans, soit restructurée, confortée en quelque sorte. Il fallait avant obtenir des recettes, d'où le renouvellement des baux des parkings trentenaires - les concessions sont d'ailleurs passées à quarante ans. Il a fallu d'abord enregistrer ces recettes à partir du moment où on atteignait les trente ans et on a perdu encore quinze ans. Bravo pour la réalisation mais on ne peut pas vous dire bravo pour la rapidité d'exécution. Monsieur ORLANDI, rapporteur.

Monsieur ORLANDI : Effectivement, si on a perdu dix ans pour rénover cette dalle, je crains ce qu'il s'est passé là. Force est de constater que cette convention, qui nous a été présentée la semaine dernière, a été négociée en direct avec la Sem et la Mairie. Nous n'avons pas été invités, ni aux concertations concernant cette convention, ni pour connaître l'accès à ces budgets concernant la Sem. Je tiens à préciser que moi-même j'organise, avec une association, des réunions tous les deux mois avec la Sem. À aucun moment nous n'avons évoqué

cette nouvelle convention. Je ne peux que constater une baisse des budgets. Il est évident qu'avec tout ce qui a été dit ce soir, la Ville de Paris a besoin d'argent pour aller financer d'autres choses qui l'intéressent plus. Evidemment, Beaugrenelle passe en dernier lieu. Ça fait quinze ans que je le dis et le constate. Il faut se battre pour avoir ne serait-ce que les caméras. Monsieur le Maire, c'est grâce à vous si nous avons eu les caméras de surveillance sur la dalle de Beaugrenelle - Dieu sait si nous avons combattu pour les avoir. Bref, force est de constater que cette convention qui a été négociée dans le plus grand des secrets et sans que nous soyons conviés nous est aujourd'hui soumise. J'ai bien entendu Monsieur DARGENT nous dire qu'il y avait une avancée puisque nous allons la réviser tous les trois ans. J'espère que nous allons la réviser à la hausse et pas à la baisse. Pour l'instant, on a tendance à aller à la baisse plutôt qu'à la hausse. Je fais une parenthèse : je m'étonne qu'il y ait une baisse du budget alors même que nous transpirons pour essayer de rénover la sous-dalle et que la Sem s'est engagée à payer la rénovation de la toiture de la sous-dalle. Je ne vois pas comment ils peuvent s'engager à rénover la toiture de la sous-dalle avec une baisse du budget. On va me dire que ce n'est pas le même budget. C'est un constat, nous verrons. En attendant, nous patinons dans le yoghourt pour rénover cette sous-dalle. À l'époque je n'étais pas élu, mais je vous ai pratiqué, Monsieur DARGENT, je sais comme nous avons transpiré pour la rénovation de la dalle au-dessus. Vous n'étiez pas parmi les premiers pour rénover cette dalle, considérant que c'est un quartier de riches. Je rappellerai tout de même que ce sont entre sept et dix mille habitants qui paient des taxes, des impôts et qui sont traités bien souvent comme des moins que rien. Je vous inviterai donc à voter contre cette délibération. Qu'il soit fait en sorte que, la prochaine fois, nous puissions être invités lors de ces renouvellements de contrat dans trois ans, j'espère avec une rénovation à la hausse.

Monsieur le Maire : Il est vrai que cette baisse peut sembler inquiétante étant donné les nombreux problèmes de gestion, d'entretien qui sont toujours d'actualité sur la dalle. Ça a été rappelé par les différents orateurs. On peut espérer que si on révise tous les trois ans, ce n'est pas pour baisser à chaque fois les budgets consacrés à l'entretien de la dalle. Ce qui paraît extrêmement surprenant, alors qu'on entend la Maire de Paris qui n'a que le mot « concertation » à la bouche, c'est que personne n'ait eu vent de cette renégociation. Nous-mêmes, mairie du XVe - qui sommes légèrement concernés, ne serait-ce que parce que nous avons évoqué ce projet ce soir - nous avons reçu cette délibération, comme toutes les autres, quelques heures, voire peut-être une journée avant l'envoi de l'ordre du jour, sans que nous n'ayons jamais été informés de quoi que ce soit, alors que nous avons des contacts assez réguliers avec la directrice de la SemPariSeine sur différents sujets. Pas de concertation

avec la mairie du XVe, on a l'habitude. Ce qui est plus préoccupant encore, comme vous le disiez, cher collègue, c'est qu'il n'y a pas eu de concertation avec les présidents de tours, les syndics, les copropriétaires, et cætera. En général, quand on met en place des dispositions aussi importantes, qui concernent des milliers d'habitants, il y a quand même un minimum d'information. Là, ni information, ni concertation. J'ai interrogé, pendant le bref laps de temps qui m'était imparti, quelques présidents de tours qui tombaient des nues. Aucun d'entre eux n'avait jamais entendu parler de rien. Voilà comment la Ville traite les milliers d'habitants du Front de Seine. Rien que pour cela, nous pourrions effectivement condamner ce projet que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci, il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

17. **152018017 Création du jardin boulevard Victor (15e) - Approbation du principe d'aménagement de programme**

18. **2018 DEVE 17 Création du jardin boulevard Victor (15e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives**

19. **2018 DAE 53 Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien**

Monsieur le Maire : Monsieur LOZIN.

Monsieur LOZIN : La délibération présentée propose d'abroger les sept règlements relatifs à la gestion et l'attribution des emplacements commerciaux durables situés sur la voie publique et dans les espaces verts au profit d'un seul règlement. Il ne s'agit nullement d'activités précaires ou de petite envergure - comme j'ai pu le lire - mais bien de véritables activités commerciales exercées par des commerçants dont c'est le métier. Uniformiser les règlements en un seul me paraît être une bonne chose pour la lisibilité, mais il ne faut pas oublier que chaque activité est un cas particulier, en tenant compte en plus de son lieu d'exploitation. Ce sont des professions qu'il faut protéger car elles font partie du quotidien de la vie de nos quartiers. En plus, certains commerçants doivent faire face à une concurrence souvent déloyale. Je pense aux vendeurs d'objets souvenirs quai Branly qui se retrouvent avec des vendeurs à la sauvette de tours Eiffel et autres divers objets souvenirs qui exercent en toute impunité. Ils jouent au chat et à la souris avec la police, mais sans éradication à ce jour. Enfin, je pense qu'il serait souhaitable que le choix des activités puisse être laissé à l'appréciation du maire d'arrondissement et non plus directement à la mairie centrale, comme indiqué.

Monsieur le Maire : Merci. Madame TOUBIANA.

Madame TOUBIANA : Je voudrais compléter ce qu'a dit mon collègue Jean-François LOZIN. Bien sûr que les maires d'arrondissement doivent être associés dans le choix des commerces, des emplacements, des comités de sélection. Tout cela n'est pas stipulé clairement dans la délibération. Il faudrait en outre que le maire d'arrondissement puisse proposer à la Mairie de Paris des emplacements nouveaux pour des concessions qu'il jugerait utiles. J'aimerais attirer votre attention sur la page 6 du règlement et les horaires des concessions qui sont dans les espaces verts. Il est dit que les horaires doivent être ceux de l'ouverture des espaces verts. Cela ne pose pas de problème pour les manèges, les théâtres de marionnettes. Cependant, il existe des terrains de boules, en particulier dans deux espaces verts du XVe - à l'Oiseau Lunaire et au square du commerce Yvette-Chauviré – qui disposent d'entrées indépendantes. Si nous nous conformons aux horaires de fermeture des jardins, cela signifierait par exemple qu'en hiver, les terrains de boules devraient fermer à 17h30, ce qui est un petit peu tôt. Je pense qu'il faudrait adapter les horaires de fermeture en concertation avec les riverains de ces terrains de boules afin de ne pas pénaliser les boulistes, tout en préservant la tranquillité des riverains.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Je pense qu'on peut se réjouir, comme cela a été souligné, de l'effort d'uniformisation des règlements pour donner plus de clarté aux exploitations sur le domaine public parisien. Il était noté qu'il fallait différencier les commerces en fonction de leur lieu de chalandise, ce qui est le cas dans ce qui est proposé, avec également des discriminations en fonction d'un certain nombre d'activités commerciales ou d'activités ludiques. Les spécificités des activités sont donc bien prises en compte, à la fois par rapport aux sites mais aussi aux types d'activités. Sur les vendeurs à la sauvette, nous ne pouvons que souscrire à ce qui a été dit. Bien sûr, il faut lutter contre la vente à la sauvette. L'exemple du quai Branly a été cité. Nous avons eu une discussion en conseil de quartier sur le réaménagement de la tour Eiffel et je crois qu'il faut prendre en compte les lieux à la fois de sécurisation des commerces qui sont dans la tour Eiffel et à proximité, tout comme les exploitants à la sauvette qui sont à la sortie des métros et sur lesquels il faut encore faire des efforts supplémentaires. Je l'ai déjà dit dans ce Conseil : le premier effort est d'abord un effort citoyen. Si les citoyens n'achetaient pas aux vendeurs à la sauvette, il n'y en aurait plus. Faisons en sorte d'être citoyen.

Monsieur le Maire : Monsieur de La Palice n'aurait pas dit mieux.

Monsieur BAGHDAD : Si on ne les encourage pas en achetant leurs produits, ils n'en vendront pas.

Monsieur le Maire : Ne vous adressez pas à vos collègues. Ce ne sont pas eux qui achètent.

Monsieur BAGHDAD : Je ne sais pas pourquoi vous vous sentez visés. Au contraire, vous devriez y souscrire. Sur les terrains de boules et le choix de la mairie du XVe, dans le règlement actuel, c'est la même chose que ce qui s'applique aujourd'hui. Nous pouvons en débattre mais il n'y a pas de régression par rapport à ce qui existe sur la question.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Caroline DUC, rapporteur.

Madame DUC : Je voulais d'abord remercier Jean-François LOZIN et Marie TOUBIANA pour leurs interventions particulièrement pertinentes. Sur le principe, nous ne pouvons que nous réjouir de cette simplification que nous appelions de nos vœux depuis longtemps. Il aura quand même fallu une législation européenne pour la mettre en place à Paris. Cependant, nous nous interrogeons sur deux ou trois points. Je ne reviendrai pas sur la nécessité d'associer les maires d'arrondissement, ça a déjà été dit. Nous nous interrogeons sur les répercussions à la hausse des produits vendus par les commerçants sur la consommation. Le calcul de la redevance va changer, elle va plus dépendre du chiffre d'affaires mais sera forfaitaire. En général, on peut s'inquiéter d'une hausse de cette redevance. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu une étude d'impact sur cette refonte. De plus, les procédures administratives proposées sont assez compliquées et les occupants actuels de ces emplacements n'ont pas l'habitude de ces procédures. Nous nous interrogeons sur les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. C'est pourquoi, mes chers collègues, en l'état actuel de la délibération et sous réserve des éclaircissements qui pourraient être donnés au Conseil de Paris, je vous invite à vous prononcer défavorablement sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

2018 DAC 450 Subventions (17.700 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

20. **2018 DFPE 31 Subventions (1.396.403 euros), subvention (306.585 euros) et avenants à l'association U.D.A.F (9e) pour ses neuf établissements d'accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire : Je vais maintenant soumettre globalement à votre vote les délibérations n'ayant pas appelé de débat. Je vous invite à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant étudier des délibérations inscrites au Conseil départemental ayant un intérêt local et portées à la connaissance du Conseil d'arrondissement. Elles ne seront évidemment pas soumises au vote.

Délibérations inscrites au Conseil départemental ayant un intérêt local et portées à la connaissance du Conseil d'arrondissement (non soumises au vote)

21. **2018 DASCO 7-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 759 euros), subventions d'équipement (2 273 624 euros) et subventions pour travaux (208 076 euros)**

Monsieur le Maire : Cette délibération concerne le collège Modigliani pour 3 169 euros ; le collège de Staël pour 961 euros ; le collège Debussy pour 10 973 euros ; le collège Modigliani pour 3 727 euros.

22. **2018 DASCO 14-G Budget participatif des collèges - subventions (827 000 euros)**

Monsieur le Maire : Cette subvention concerne le collège Apollinaire pour la création d'une classe numérique pour 48 000 euros et le collège Debussy pour la création d'une classe numérique pour 40 000 euros.

23. **2018 DASES 2-G Subventions (740.906 euros) relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par Août Secours Alimentaire**

24. **2018 DASES 84-G Subvention (13.600 euros) et convention avec la SCM DU 4 RUE DU PIC DE BARRETTE pour la création d'un cabinet médical au 4 rue du Pic de Barrette (15e) dans le cadre du dispositif Paris Med'**

Monsieur le Maire : Madame LAVERDANT.

Madame LAVERDANT : Cette délibération nous renvoie au problème majeur de l'accès aux soins, sur lequel nous sommes très régulièrement sollicités. Certains praticiens, tant du secteur 1 que du secteur 2, nous ont fait part de leurs difficultés à trouver des locaux adaptés, accessibles et sécurisés, suffisamment grands pour accueillir des groupements de plusieurs professionnels. Difficultés d'autant plus importantes que les départs en retraite récents et le *numerus clausus* provoquent un afflux des demandes de consultation dans les cabinets existants. Aujourd'hui, il est essentiel de garantir le niveau d'offre de soins et d'éviter une dégradation qualitative et quantitative de celle-ci. La mobilisation contre le désert médical dans le XVe est bien réelle. Je voulais donc rappeler notre mobilisation aux côtés des professionnels et des habitants.

J'en profite pour souligner une question de forme. Il me semblait qu'on avait fait un point sur l'écriture inclusive. Les exposés du motif en sont truffés et je voudrais soulever une question : comment respecte-t-on la parité pour un médecin et une sage-femme ?

Monsieur le Maire : Pour les sapeurs-pompiers, on a les sapeuses-pompières. Là, je ne sais pas vous répondre. Merci de poser cette question. Nous allons interroger l'Académie et nous vous apporterons la réponse une prochaine fois. Merci en tout cas de soulever ce problème très important de la politique de santé dans le XVe. Monsieur ROCHE-NOËL ?

Monsieur ROCHE-NOËL : Je ne reviendrai pas sur ce qu'a très bien dit Ariane LAVERDANT concernant les déserts médicaux qui existent aussi en ville. Elle a eu raison de le dire. On a eu une réunion de CICA il y a plusieurs mois ici, à l'occasion de laquelle Monsieur JOMIER, lorsqu'il était adjoint à la santé, était venu exposer un certain nombre de dispositifs. On se félicite évidemment qu'un de ces dispositifs prenne place rue du Pic-de-Barrette. S'il m'est permis de faire une petite incise, encore une fois sur les Frères-Voisin : danger de désertification médicale aux Frères-Voisin. Une initiative me semble mériter d'être soutenue : celle portée par l'association des locataires de créer une maison de santé aux Frères-Voisin. Ça a été déposé au budget participatif. Je n'ai pas bien compris, Monsieur SITBON, si Paris Habitat était ou non la Ville - je plaisante en référence à ce que vous disiez tout à l'heure. Ça ne l'est pas. Il y a un lieu sur lequel il serait superfétatoire de revenir ici. Si la Ville pouvait, par quelque canal, passer des messages à Paris Habitat, il serait bien de soutenir ce projet de maison de santé aux Frères-Voisin, parce qu'il n'y a plus qu'un généraliste dans cette cité de cent quarante logements et une population

vieillissante, ainsi que beaucoup de jeunes. On a besoin de médecins dans ce quartier.

Monsieur le Maire : Monsieur LORIAU, rapporteur.

Monsieur LORIAU : Pour répondre à Madame LAVERDANT, on peut dire « une médecin » et un homme sage-femme s'appelle un maïeuticien. Ainsi, vous aurez appris quelque-chose ce soir, si ce n'est à la lecture de ce projet de délibération. Un petit point pour relever quelque-chose dans ce projet de délibération et dans l'exposé des motifs qui soulignent l'évolution de la profession médicale et de l'exercice de la médecine dans les grandes villes. On ne peut pas méconnaître l'évolution de cette profession. Même si l'exercice libéral en cabinet plus ou moins isolé, que ce soit en secteur 1 ou en secteur 2, existe encore, l'évolution de la profession se fait vers des regroupements de soins. C'est aussi le sens de l'évolution vers la qualité de l'offre de soins proposée aux patients. Aujourd'hui, en 2018, un médecin isolé dans son coin, sans avoir d'autres professionnels de santé autour de lui auxquels il peut faire appel, c'est sans doute beaucoup moins pertinent qu'au cours des années précédentes. Ces offres de regroupement avec plusieurs praticiens au sein d'un même local posent le problème de la superficie des locaux, avec des locaux plus chers, plus grands, mais c'est sans doute la médecine d'aujourd'hui et demain. Il faut s'y préparer.

Mon attention a été appelée par des opérateurs de santé importants du XVe et je crois que le Maire a aussi eu cette communication sur l'impact des mots qu'on emploie dans nos exposés. Il y a une difficulté de démographie médicale mais le mot de désertification s'agissant de notre arrondissement est sans doute un peu gênant et assez mal vécu par les opérateurs de santé. Il y a de très gros centres de santé qui font de très grosses offres de soins dans le XVe, on a deux gros centres mutualistes qui accueillent des dizaines de milliers de patients tous les ans. Quand ils entendent parler de désertification, ils ont l'impression qu'on méconnaît un peu leur action. Il faut leur rendre hommage. Ils proposent une offre de soins en secteur 1, avec beaucoup de spécialités, de l'accessibilité dans des spécialités difficiles d'ophtalmologie, de dermatologie, de gynécologie qui sont des disciplines sinistrées. Oui, il y a une vraie difficulté de la démographie médicale, en France et dans le XVe. Oui, on peut mieux faire. Mais attention parce que le mot de désert est très mal vécu par les professionnels de santé. Il faut rendre hommage à ceux qui s'investissent pour offrir des soins aux patients du XVe.

Monsieur le Maire : C'est vrai que cette expression de « désert médical » avait été utilisée par le représentant de l'Agence régionale de santé, quand il était venu ici – ce qui nous avait d'ailleurs beaucoup surpris pour le XVe. Il est vrai que

ceci était consécutif - et ça l'est encore davantage aujourd'hui, même si on rend d'autant plus hommage qu'ils sont peut-être moins nombreux qu'autrefois à tous les médecins qui se donnent à fond - à la disparition d'un certain nombre de centres médicaux dans le XVe, de centres de soins de secteur 1, puisque nous avons perdu le centre Beaugrenelle, on est en train de perdre le centre Viala, on a perdu le centre Anselme-Payen, on a perdu le centre du ministère des Armées - j'en oublie peut-être d'ailleurs. Tout cela représente des milliers de patients qui se trouvent démunis pour certains et pour d'autres obligés de rechercher d'autres structures. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes lancés à fond, avec la Ville de Paris et le budget participatif - j'ai vu que le budget participatif avait été assez orienté là-dessus - sur la création de maisons de santé pour le XVe. Grâce au budget participatif notamment, nous avons deux projets votés en 2016 et 2017, ainsi qu'un projet proposé en 2018. Là, nous examinons aujourd'hui le projet de 2016, celui du Pic-de-Barrette sur une centaine de mètres carrés - propriété d'ailleurs de Paris Habitat qui accorde les locaux - pour un coût de travaux pris en charge de 70 000 euros environ. La maison de santé rue André-Theuriet, dans les nouveaux locaux de ce qui était auparavant le LCPC, permet là aussi à deux médecins généralistes, deux sages-femmes, un pédicure-podologue primo-installant et une équipe d'infirmiers diplômés d'Etat d'être à la disposition du personnel. D'ailleurs, ils sont venus présenter leur projet en conseil de quartier. La livraison est prévue en mai de cette année, dans quelques mois à peine. Nous sommes également en étude sur deux projets - cumulatifs ou alternatifs, on verra - sur les Périchaux. On a un cabinet médical de secteur 1 privé qui, malheureusement, a perdu un de ses médecins qui est parti à la retraite, un autre doit partir prochainement et il n'en restera plus qu'un qui ne pourra pas rester seul. Il s'agit de le redynamiser, peut-être grâce à Paris Med'. Dans le secteur de Beaugrenelle, le besoin se fait également sentir. Nous sommes là très attentifs à tout cela. C'est devenu une priorité de nous préoccuper - ce n'était pas forcément la vocation du Conseil et de la mairie d'arrondissement - et de redynamiser la politique de santé dans le XVe. La Région participe également à cet effort de financement. Y a-t-il d'autres interventions ? Je ne soumets pas aux voix puisqu'il s'agit du Conseil départemental. C'est dommage, il y aurait eu l'unanimité.

25. 2018 DASES 72-G Convention avec l'association Les Équipes d'Amitié pour ses actions de prévention spécialisée

Monsieur le Maire : Vous savez que Les Équipes d'Amitié ont simplement succédé à Arc 75, dans le cadre d'une fusion-absorption, qui traite de la prévention spécialisée dans le XVe arrondissement, ainsi que dans les Xe, XIIIe et XVIIIe arrondissements de Paris.

Il nous reste deux vœux à examiner.

26. V152018033 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Maud GATEL, Franck LEFEVRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Yves PINET, Isabelle LESENS, Daniel-Georges COURTOIS et les élus de la majorité du 15ème relatif au respect des différents usages de l'espace public

Monsieur le Maire : Le vœu est présenté par Elisabeth de FRESQUET.

Madame De FRESQUET : Je ne vais pas reprendre tous les considérants du vœu. J'imagine que les uns et les autres ne souhaitaient pas que les débats se prolongent. L'esprit du vœu est le partage de l'espace public que nous appelons très chaleureusement, dans la mesure où ça rejoint le plan climat dont nous avons parlé tout à l'heure, c'est-à-dire une ville pacifiée, une ville moins polluée - à défaut de ne plus l'être - et un partage de la voirie avec les circulations douces - dont nous souhaitons le développement au maximum, le respect du piéton qui est souvent abandonné dans l'espace public pour plusieurs raisons : l'état des trottoirs, l'état de la voirie et bien souvent le non-respect des usages automobiles mais aussi de l'ensemble des nouvelles mobilités qui se sont développées dernièrement. Nous demandons donc à la Ville de Paris de faire respecter tout simplement ce que j'appellerai le « mieux vivre ensemble » et de prendre des mesures extrêmement précises d'initiatives pour à la fois expliquer et faire respecté non seulement les bons usages, mais ce qui doit être respecter, à savoir - avec la Préfecture de Police - la verbalisation des infractions liées au non-respect des règles de partage.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Jean-Yves PINET pour répondre au vœu.

Monsieur PINET : On a souvent évoqué ce sujet dans ce Conseil et la place du piéton dans l'espace public. Il est presque le dernier des Mohicans sur nos trottoirs. Il faut que nous puissions agir vis-à-vis de ce piéton. Les cas d'infractions sont nombreux. Ce ne sont pas forcément des infractions graves mais ce sont quand même des infractions. Effectivement, il faut réellement mettre un plan - on l'avait réclamé à l'époque sur les rodéos de scooters - pour le non-respect des règles de partage de l'espace public et surtout pour la priorité aux piétons, que ce soit sur un passage piéton, sur un trottoir. Ce n'est plus possible de continuer ainsi, on aura à un moment de nombreux accidents. On n'arrive pas à avoir les données des assurances sur les accidents légers. En ce qui concerne les accidents graves, le piéton est encore celui qui est le plus vulnérable et la première victime des accidents routiers à Paris.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Sur cette question, la Ville n'est pas attentiste puisque, depuis le 1er janvier, il existe une sous-direction de la régulation des déplacements qui se met en place et qui agit sur tous ces sujets. Elle a vocation à agir, avec une priorité forte sur la lutte contre le stationnement dangereux, gênant, abusif, les épaves, la lutte contre les incivilités en matière de partage de l'espace public - couloirs de bus, pistes cyclables, trottoirs, sas vélo - et la lutte contre la pollution. L'essentiel de ce qui est demandé dans ce vœu est déjà en train d'être mis en place. Reste le sujet du partage et de la répartition des compétences avec la Préfecture de Police, puisqu'il y a des compétences partagées sur un certain nombre de domaines et que tout cela mérite de se mettre en place et de se réguler. On est disposés à voter ce vœu - ça va devenir une mode aussi - à condition qu'on puisse enlever le troisième considérant.

Monsieur le Maire : Je vais rendre la parole à Madame de FRESQUET qui est l'auteur du vœu. Le troisième considérant : *« Considérant que même si le plan vélo a pris un retard considérable et que la mise en œuvre de la stratégie Paris Piétons manque de moyens, ces deux stratégies devraient à terme accompagner le développement du vélo et de la marche à pied à Paris. »* Est-ce que vous êtes d'accord avec la proposition de Monsieur SITBON de supprimer cet alinéa ?

Madame De FRESQUET : Je pense que nous pouvons être d'accord. En revanche, ce n'est pas non plus une critique virulente, même s'il y aurait énormément de choses à dire concernant le plan vélo et le retard pris. Je pense qu'on peut retirer ce considérant, si mes collègues en sont d'accord.

Monsieur le Maire : On le retire donc. Je soumets au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

27. V152018034 Vœu déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Alphée ROCHE-NOËL, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe Les Républicains relatif au retard de la mise en service de la ligne 15 du Grand Paris Express

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté par Alphée ROCHE-NOËL.

Monsieur ROCHE-NOËL : L'annonce de la revue du calendrier du Grand Paris Express, s'agissant de la ligne 15 - en ce qui nous concerne - est très problématique. Cela fait des années qu'on pointe le sud de l'arrondissement qui

est appelé à devenir véritablement un nouveau quartier de Paris très dynamique avec des grandes institutions, à commencer par le ministère de la Défense, le Parc des Expositions qui se rénove, le site Qu4drans, la rénovation sans doute à venir du site de l'Aquaboulevard... C'est vraiment un nouveau quartier qui sort de terre et ça fait des années que vous alertez, Monsieur le Maire, ainsi que Jean-François LAMOUR, sur la saturation des transports dans ce secteur-là : lignes 12 et 8. On avait la ligne 13, dont on connaît l'état saturé sur la partie nord. On peut légitimement craindre qu'avec cette affluence de nouveaux personnels, de nouveaux visiteurs dans le sud du XVe, ces lignes-là soient encore plus saturées qu'elles ne le sont déjà aujourd'hui. On pourrait également parler du T3 qui fait voyager cent-vingt mille personnes tous les jours. Il nous semble que cette situation-là appelle une exigence extrêmement forte de la Ville pour que le calendrier de mise en service de la ligne 15, sur la partie rocade sud, soit respecté et qu'on imagine également toutes les alternatives, même sur des dessertes locales, qui permettront de répondre à ce besoin criant de transport dans le sud-ouest de l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT pour une explication de vote.

Monsieur DARGENT : Effectivement, la réalisation de la ligne 15 est tout à fait nécessaire et on ne peut que regretter le retard qui lui est imputé. Elle est tout à fait nécessaire parce que d'une façon générale, le Grand Paris Express permet de développer les transports publics et permettra d'accompagner et d'encourager le délaissement de la voiture qu'on constate dans notre agglomération, comme d'ailleurs dans toutes les agglomérations à des rythmes différents mais c'est tout à fait inéluctable, puisque la voiture individuelle n'est pas faite pour les déplacements dans les cœurs d'agglomération. Nous parlons-là, s'agissant de la ligne 15, d'une circulation de transit, qui est une circulation est-ouest. Effectivement, sa réalisation permettra de soulager le T3 qui est victime de son succès, on le constate bien. Jusque-là, on peut tout à fait vous suivre.

En revanche, on a beaucoup plus de mal à vous suivre sur le lien avec la création d'une seconde traverse dans le sud-ouest de l'arrondissement. Une seconde traverse, pourquoi pas. Ça a des incidences budgétaires considérables mais pourquoi pas. Mais ça ne répond absolument pas aux mêmes besoins. Quand on parle d'une traverse, on parle d'une desserte locale, alors que lorsqu'on parle de la ligne 15 du métro ou du T3, on parle d'une desserte est-ouest qui relie l'arrondissement au reste de la capitale et de l'agglomération. Ce vœu mêle deux problématiques qui sont complètement différentes l'une de l'autre. En revanche, j'entendais Monsieur Alphée ROCHE-NOËL citer de nouveau ce qui est présent dans le vœu : la question de la desserte de la porte de Versailles, la desserte de

la tour Triangle. Tout cela est tout à fait essentiel. Pour que ce soit lié à la ligne 15, il faudrait qu'il y ait une question qui n'est absolument pas traitée dans votre vœu : la question de la prolongation de la ligne 12 jusqu'à la ligne 15. Aujourd'hui, il n'y a pas le début d'une réalisation dans cette affaire. C'est évidemment là qu'est le nœud si on veut mieux desservir la porte de Versailles. De notre point de vue, ce vœu est mal construit et donc nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire : Puisque nous sommes dans les propositions réciproques - nous nous sommes entendus sur deux vœux précédemment - je suis tout à fait prêt - je parle sous le contrôle des auteurs du vœu - à ajouter un alinéa sur l'étude de la prolongation ou de la mise en œuvre d'une prolongation de la ligne 12 vers la ligne 15. Plutôt que de créer une seconde traverse, on peut dire : « d'examiner les conditions dans lesquelles une seconde traverse pourra être créée sur ce tronçon ». Je considère que la décision de retarder le Grand Paris Express - même si on peut comprendre toutes les questions techniques, budgétaires et autres qui ont été servies à foison - a été tout à fait catastrophique pour le Grand Paris Express en général et plus particulièrement, en ce qui nous concerne, sur cette partie ouest de la ligne 15. Ce n'est pas pour faire du chauvinisme local mais parce que justement nous avons là un très grand nombre d'entreprises qui viennent s'implanter en ce moment. Certaines sont ouvertes, sont implantées, d'autres le seront dans les trois, quatre, cinq années à venir. On a parlé de la tour Triangle. On peut parler également de Qu4drans avec ses milliers de salariés qui vont arriver. On peut aussi parler de la rénovation de tout ce qui concerne le quartier Aquaboulevard et même des nouvelles constructions d'Issy-les-Moulineaux avec bientôt le siège d'Orange, le siège de La Poste, le siège de Colas qui est en construction, et cœtera. Je considère que cela représente vingt à vingt-cinq mille personnes qui n'habiteront pas forcément là, mais des salariés qui viendront tous les jours. Je me souviens que, voilà dix ans, en 2008, lorsque l'enquête publique sur la tour Triangle a été ouverte, une des trois réserves principales du commissaire enquêteur concernait la nécessité de renforcer le trafic des transports en commun sur ce site. La réponse de la Ville à l'époque - je m'en souviens très bien - était de dire que la situation s'améliorerait vers 2023-2024 - c'était il y a dix ans - grâce à la création de la ligne 15 du Grand Paris Express. Voilà que c'est repoussé à 2030 alors que les sociétés arrivent avec leurs salariés. Ça fait plus de dix ans - certains d'entre vous ne seront plus là - pour aboutir à cette ouverture de la ligne 15 et desservir les dizaines de milliers de nouveaux salariés qui vont arriver là. Ce n'est pas supportable. Vous l'avez dit, Monsieur DARGENT : le tramway est totalement saturé, on peut dire que la ligne 12 est saturée également. Je vois arriver avec beaucoup d'inquiétude les milliers de salariés dans les mois à venir, notamment de Qu4drans, puis de la tour Triangle - c'est un peu plus lointain - et des différents

sièges comme Colas qui ouvrira dans quelques mois, et cœtera. Je pense que c'est vraiment un sujet d'intérêt majeur sur lequel nous pourrions nous entendre, à partir du moment où si nous faisons un pas, vous en faites un aussi.

Monsieur DARGENT : Nous nous sommes mal compris, Monsieur le Maire. Nous n'étions pas sur ce vœu-ci dans une démarche d'amendement. Je me contentais de vous faire remarquer que, de notre point de vue, votre vœu était mal construit parce qu'il mélange deux problématiques complètement distinctes. Comme je l'ai dit, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire : Il y a une réponse de Franck LEFEVRE.

Monsieur LEFEVRE : Je crois que tout a été dit. Je ne peux que vous encourager à voter ce vœu. Monsieur DARGENT, vous nous confirmez bien que si on accepte la modification, ça ne changera pas votre vote. Je vous invite donc à voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Je le soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention du groupe de la gauche.

Le vœu est adopté.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses sur l'agenda. Les prochaines dates du Conseil d'arrondissement du XVe seront le lundi 16 avril, le mardi 22 mai, le lundi 18 juin, sous réserve de modifications dues à un ordre du jour reçu tardivement de la part des services de la Ville. Je vous rappelle que le samedi 10 mars, nous avons une après-midi festive à la Maison de la vie associative et citoyenne du XVe et que ce sera aussi la Journée de la Femme. Le samedi 17 mars, nous aurons le salon de la Généalogie à la mairie du XVe. Le Printemps des Arts se tiendra les 24 et 25 mars place Beuret, les 7 et 8 avril place Marette et les 14 et 15 avril place Balard. Je tiendrai un bilan de mi-mandat le 15 mars à 19h à l'école Vigée-Lebrun, le 27 mars à 19h à l'école du 195 rue Saint-Charles, le 5 avril à 19h à l'école 12 rue Fondary et le 11 avril à 19h à l'école du 20 rue de la Saïda. Voilà les informations que je voulais vous donner. La séance est levée.

La séance est levée.

Monsieur Philippe GOUJON
Maire du 15ème arrondissement